VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une collection de valeur de

LIVRES DE LOI

Et Meubles de Bureau, consistant en Un pupitre avec couverole roulant, tables, chaises, dossier pour documents, 15 "Warnicke book section," éventail électrique, Smith Premier Typewriter, et divers.

Succession de Jonathan N. Luce.

No 72,871—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR ALBERT PAUL, — Encanteur — Bureau 336 rue Carondelet JEUDI le 21 juillet 1904, à 11 heures a. m., sur les lieux, No 143 rue Carondelet pire Commune en vertu d'un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C datée le 8 juillet 1904 pour le compte de la succession de Jonathan N. W. Luce, il sera vendu à l'enchère publique, une collection de livres de loi de valeur, consistant de "Standard authorities" meubles de bureau, beau "Smith Premier Typewriter" et divers

Conditions—Comptant.

10 juil—10 17 20 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de Valeur pour Manufacture,

Comprenant cette étendue de terre de chaux faisant face au Chemin Coquillé de l'avenue Washington et au Chemin de Fer de l'Illinois Central.

Succession de Alfred S. Guttierres.

No 71,820—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, JEUDI, le 11 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 23 juin 1904, in re, succession d'Alfred Guttierres, il sera vendu à l'enchère publique

Une certaine portion de terre dans le Sixième, autrefois Quatrième District de cette ville, bornée au nord par le Chemin Coquillé de l'avenue Washington, au sud par la rue Sixième et en partie par la barrière du chemin de fer de l'Illinois Central, à l'ouest par la rue Lowerline, et à l'est par le point d'intersection du chemin de fer de l'Illinois Central avec le chemin coquillé de la rue Washington, d'une forme triangulaire et mesurant environ 700 pieds au chemin coquillé de l'avenue Washington environ 350 de profondeur et convergeant à un point à l'est, moins cette partie de désignée sur devis et plan comme Lot No 23 et Lot No 4 et un certain lot vendu à un Estade mesurant 30 pieds de face au Chemin Coquillé de l'avenue Washington sur 120 pieds de profondeur; ledit lot devant être mesuré commençant à une distance de 120 pieds de l'encoignure de la rue Lowerline et du Chemin Coquillé de l'avenue Washington, ensemble avec toutes les améliorations qu'il s'y trouvent, comprenant un grand cottage, bâtisse de laiterie, etc.

Conditions—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Théodore G. Spitzfaden, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L. De Forier, avocat.

19 juil—10 17 24 31—août 7 11

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide cottage double, No 2350-2352 rue Annonciation, entre les rues Première et Soraparu. Succession de Mme Maria Kothmann, veuve en première noce de Gerhardt Meyer, et veuve en seconde noce de Henry Blomer. Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans. No 72,665 et 72,673 consolidées.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur JEUDI, le 11 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 2 juillet 1904, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Première et Soraparu, désigné comme No onze (11) de l'îlet cinquante neuf (59) et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds (120) trois (3) pouces et cinq lignes (5) lignes de profondeur. Les améliorations comprenant un joli cottage double en bois couvert en ardoises, retiré du trottoir avec un joli grillage en fer sur le devant et contenant de chaque côté, 4 chambres, galerie, citerne, hangar, etc., cour en Schillinger loué pour $12 par côté.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit s'il y a lieu en un crédit de un et deux ans devant être représentée par et démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spécial et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur devant payer et assumer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1904, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être passé pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Aussi—Le même jour et endroit, immédiatement après que la propriété foncière sera vendue, il sera offert un lot de meubles de maison maintenant situé au No 816 rue Philip.

Conditions—Comptant.

Edgar M. Cann, avocat.

10 juil—10 17 24 31—août 7 11

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de W. W. Washburn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 73 158—Division E—Attendu que Frank Bowers présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu W. W. Washburn décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—R. B. Stringfellow, avocat. 8 juil—8 12 17

Succession de Mme Kemey Robinson veuve de — Robinson

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 73,918 — Division E—Attendu que Nancy Robinson, femme de Monroe Carter, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Kemey Robinson, femme de — Robinson, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—

10 juil—10 14 19

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Emplacement pour Manufactures.

L'ILET

Des rues Edinburgh, Palm (autrefois Septième), Short et Fern (autrefois Washington).

FAISANT FACE A "L'ILLINOIS CENTRAL R. R."

UNE GRANDE PORTION DE TERRE FAISANT FACE AU NOUVEAU BASSIN.

Ilet de la rue Delord, ou Chemin Coquillé du Nouveau Bassin, Monroe Léonidas et Pear (autrefois Dix-neuvième).

La ligne des cars électriques de l'avenue Napoléon passe devant la propriété.

La Bâtisse à Deux Etages, No 1018 Rue Magnolia,

Occupée comme Demeure et Bureau.

Bâtisse à Un Etage, No 1020 Rue Magnolia,

Avec allée pour voiture sur le côté et écurie dans le fond.

Cottage Elevé, No 1024 Rue Magnolia,

Cottage Simple No 2219 Rue Sud Liberté.

Cottage Double, Nos 3716 et 3718 Rue Laurel,

Entre les rues Peniston et Amélia.

Dans l'affaire de D. Negrotto, Jr, vs John B. Negrotto et als.

No 72,910 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur — Bureau 727 rue Commune—JEUDI, le 4 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 19e jour de mai 1904 et signé le 25e jour de mai 1924, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, et deux ordres de la même Cour, dans le même procès, datés respectivement le 13 juin et le 17 juin 1904, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une certaine portion de terre dans le septième district de cette ville, bornée par les rues Edinburgh, Fern (autrefois Washington), Short et Palm (autrefois Seizième). Ladite portion mesurant 275 pieds à la rue Palm, 137 pieds 8 pouces 2 lignes à la rue Short, 87 pieds 11 pouces 2 lignes à la rue Fern, et 279 pieds 5 pouces 4 lignes sur une ligne diagonale sur le côté le plus près de la rue Edinburgh.

2° Une certaine portion de terre dans le septième district de cette ville bornée par les rues Edinburgh, Fern (autrefois Washington), Short et Palm (autrefois Seizième). Ladite portion mesurant 275 pieds à la rue Edinburgh, 111 pieds 10 pouces à la rue Fern, 62 pieds 1 pouce à la rue Short et 279 pieds 5 pouces et 4 lignes sur une ligne diagonale sur le côté le plus près de la rue Palm.

3° Une certaine portion ou morceau triangulaire de terre dans le septième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Léonidas, Delord ou Chemin Coquillé du Nouveau Bassin et Pear (autrefois rue Dix-neuvième). Ladite portion de terre mesurant 274 pieds 9 pouces à la rue Delord ou le Chemin Coquillé, 251 pieds 3 pouces 3 lignes à la rue Monroe, 240 pieds 1 pouce 5 lignes à la rue Pear et 117 pieds 9 pouces 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Léonidas.

4° Un certain lot de terre dans le sixième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Laurel Jersey, ou Annonciation, Peniston et Amélia, désigné comme lot No 5 dans l'îlet 153, lequel dit lot mesurant 29 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de 110 pieds et 29 pieds 2 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies etc., y appartenant.

Les améliorations comprennent le cottage double de deux chambres et cuisine de chaque côté, et étant connu par les numéros municipaux 3716 et 3718 rue Laurel.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, etc., y appartenant, dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet No 426 borné par les rues Liberté Howard, Philip et Jackson, désigné par le No 10 le quel dit lot mesurant 30 pieds de face la rue Howard et 118' de profondeur sur la ligne opposée la plus près de la rue Liberté, mesure américaine.

Conditions—Comptant. L'acte de vente, par devant Robert J. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication et devant assumer les taxes de 1904.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Robt J. Maloney, M. R. Neunaeser, avocats.

12 juil—12 17 24 31—août 7 14 16

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

No 71,317—Division B.

Mme Catherine Dorvin vs Mme Catherine Finly, femme de Heliodore Le Court, et al.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur—Bureau No 304 rue Baronne.—JEUDI, le 4 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 17 juin 1904 et signé le 23 juin 1904 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances ci-dessus y appartenant, et de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné comme lot No Un, de l'îlet No Trois, maintenant No Quarante-trois, borné par les rues Patterson et Thayer et les avenues Pacifique et Elmire, d'après un plan fait par W. T. Thompson, voyer, le 17 mars 1899, déposé en l'étude de Jules Grafton, anciennement notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine vingt sept pieds six pouces de face à la rue Patterson et courant au travers de la rue Thayer sur laquelle il a la même mesure et contenant dix huit pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur et faisant à l'avenue Pacifique, et cent quatre vingt pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé contigu au lot No deux.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No deux de l'îlet No Trois maintenant No Quarante trois, d'après le plan de C. V. Lewis voyer de cette ville daté juin 1899 et annexé à un acte de vente passé pardevant W. J. Castell, autrefois notaire en cette ville. Ledit lot mesurant en mesure américaine vingt sept pieds six pouces de face à la rue Patterson sur une profondeur de cent quatre vingt pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du lot No un et cent quatre vingt deux pieds neuf pouces et six lignes sur la ligne du lot No trois. Ledit lot No Trois maintenant Quarante trois est borné par les avenues Pacifique et Elmire et les rues Patterson et Thayer.

Termes et conditions, à savoir. Un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un an ou deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur devant payer et assumer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1904, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être passé pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Aussi—Le même jour et endroit, immédiatement après que la propriété foncière sera vendue, il sera offert un lot de meubles de maison maintenant situé au No 816 rue Philip.

Conditions—Comptant.

Edgar M. Cann, avocat.

10 juil—10 17 24 31—août 7 11

Rennyson & Rufer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Deuxième District.

Cottage simple avec cinq chambres, 1833 rue Ste Anne, entre les rues Derbigny et Roman, l'îlet de la rue Dumaine.

Dans l'affaire de la succession de feu Joseph Kaufmann.

No 73 184—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

EN vertu d'un ordre daté et signé le 24 juin 1904, par l'Honorable John St Paul, juge de la Division C, de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, sous procédentes à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, le MERCREDI, 3 août 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, et etc., située dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Roman, Dumaine et Derbigny, désignée par la lettre (F) sur un plan fait par J. A. Hemécourt, le 10 avril 1861, et annexé à un acte passé le 18me jour de mai 1867, pardevant Amédée Duchatel, notaire en cette ville. Ledit lot mesurant 20 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les taxes pour l'année 1904 devant être payées par l'acquéreur. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Walt Duffy, notaire au dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L. B. RENNYSON, Encanteur.

28 juin—28—juil 10 17 31—août 3

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Sixième District

Portant le numéro municipal 5942 rue Preston.

Union Homestead Association vs Charles Burkhardt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 73 758—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 4 août 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies privilèges, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle Orléans (autrefois Bloomingdale paroisse de Jefferson) dans l'îlet borné par les rues Trumpitoulas ou Levée Preston et Alonzo et l'avenue State désigné comme lot No 20 sur un plan de L. H. Pillié, voyer daté le 17 juin 1873, ledit lot mesurant trente pieds six pouces de face à la rue Preston, trente deux pieds onze pouces et sept lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent soixante pieds sur la ligne du côté du lot No 19 et cent cinquante pieds six lignes sur le côté plus près de la rue Alonzo.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur ses jours.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Harry A. Darrow, avocate pour la plaignante.

18 juil—18 22 29—août 4

E. A. ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES

628 rue Gravier]

VENTES A L'ENCAN

Peter Gallagher.

LUNDI, 18 JUILLET 1904, à 11 heures a. m.

Le Contenu du No 518 de la Rue de Chartres.

Consistant en Machines, Outils et Bois de Charpente.

Succession de M. J. Leroy, Jr.

No 73 348—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C.

Le mobilier, en vente au No 518 rue Chartres, la propriété mobilière ci-dessous décrite, en vertu de l'ordre suivant signé par l'Hon. John St Paul, juge, rendu le 6 juillet 1904.

ORDRE

Que le petit comptoir Germain Leroy Jr, administrateur en cette affaire, soit autorisé de vendre ci-dessus à un par l'intermédiaire d'un encanteur quelconque devant être par lui désigné le contenu de la boutique No 518 rue de Chartres, consistant en machines, outils, bois de charpente, etc., plus complètement décrits dans un inventaire en cet jour pris par Chas T. Soniat, notaire, le 9 mai 1904, pour du comptant et en conformité avec la loi.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

No 846 rue Commune.

Chas F. Claiborne, avocat.

7 juil—7 10 14 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOSEPH DAVIS

No 72,342 Cour Civile de District, Division D.

COTTAGE SIMPLE,

1826 rue Lafayette.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 846 rue Commune—MARDI le 16 août 1904 — En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'Hon. W. B. Sommerville, juge, daté et signé le 8 juillet 1904 et à moi adressé, j'offrirai en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec tous les droits voies, améliorations et dépendances qui s'y trouvent y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Howard, Périllat et Foret, désignée par le No 3, sur un plan dressé en cette ville, lequel dit lot mesurant 17' 9" de face à la rue Lafayette sur une profondeur de 120' sur la ligne de côté la plus près de la rue Howard et 118' de profondeur sur la ligne opposée la plus près de la rue Foret, mesure américaine.

Conditions—Comptant. L'acte de vente, par devant Robert J. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication et devant assumer les taxes de 1904.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Robt J. Maloney, M. R. Neunaeser, avocats.

12 juil—12 17 24 31—août 7 14 16

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

LOT VACANT A ALGER.

Succession de Morgan Wattigny.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. No 73 043. Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 2 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 733 rue Union en vertu d'un ordre daté et signé le 29 juin 1904, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre non amélioré, désigné par le No un situé dans le cinquième district de cette ville dans l'îlet borné par la rue de Cansil, et à un îlet actuellement dans la nouvelle bâtisse publique et maison de Cour de $1 000 000. Ils sont de fait situés dans le centre commercial de cette ville où les valeurs seront toujours permanentes et productives. Aucun autre placement ne pourra offrir de plus grandes possibilités avec la certitude de capacité productive présente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets de l'acquéreur portant 7 0/0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication publique jusqu'au paiement final, et garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 0/0 honoraires d'avocat, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1904 et faire un dépôt comptant de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 juil—2 3 10 17 24 31—août 1 2

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire du Receiver de la Chas J. Schmidt Art Furniture Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,722. Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont on peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par M. F. Hollander, receiver de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.

Howard McCaleb, Edward McCaleb, Jr., avocats. 10 juil—10 14 19

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités résultats.

Bureau 633 Place Commerciale

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE

Gentil cottage élevé presque neuf,

825 RUE DUBLIN,

Entre les rues Burbine et Maple.

Successions de Emile Gardette et Marie Roy, sa femme.

Anatole Gardette et als vs Camille Gatto, un mineur.

No 73,650—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur — Bureau 862 rue Perdido—MERCREDI, le 3 août 1904, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine cour le 24 juin 1904, jugement signé en pleine cour le 30 juin 1904 par l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent pour cause de maladie, la propriété ci-après décrite dans l'affaire ci-dessus intitulée, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'îlet No 93, borné par les rues Dublin, avenue Carollton, Burbine et Maple (anciennement Seconde), mesurant, d'après le titre, 29 pieds, plus ou moins, de face à la rue Dublin, par 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot commence à une distance de 91 pieds de l'encoignure des rues Burbine et Dublin, et d'après un croquis actuel d'arpentage, fait par D. E. Seghers, député-voyer, en date du 17 juin 1904, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Emile Gardette en héritage de la succession de Juliette Harfier, veuve d'Emile Gardette, Senior, d'après un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 1er octobre 1895.

Enregistré au Bureau des Transferts, livre 156, page 743, le 2 octobre 1895.

Les améliorations comprennent un joli cottage presque neuf élevé sur piliers en briques, retiré de la rue, ayant quatre chambres, cabinet, galerie de devant, cuisine, citerne, lieu d'aisance, hangar, etc., désigné par le numéro 825 rue Dublin.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un crédit de un an et deux ans à l'option de l'acquéreur, en billets portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date du passage de l'acte de vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénando et de vente sans estimation, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité contenues dans les actes de vente. L'acquéreur devant assurer les améliorations pour le montant du crédit, accepter la police d'assurance, rembourser la prime non expirée et transférer ladite police au porteur des billets et d'assumer de payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1904 et de déposer avec l'encanteur 10 0/0 du prix au moment de l'adjudication et d'avoir droit au loyer seulement à partir du jour de la signature de l'acte de vente.

Acte de vente pardevant M. C. Soniat, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Charles T. Soniat, avocat.

3 juil—3 10 17 24 31—août 3

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

LOT VACANT A ALGER.

Succession de Morgan Wattigny.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. No 73 043. Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 2 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau, 733 rue Union en vertu d'un ordre daté et signé le 29 juin 1904, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre non amélioré, désigné par le No un situé dans le cinquième district de cette ville dans l'îlet borné par la rue de Cansil, et à un îlet actuellement dans la nouvelle bâtisse publique et maison de Cour de $1 000 000. Ils sont de fait situés dans le centre commercial de cette ville où les valeurs seront toujours permanentes et productives. Aucun autre placement ne pourra offrir de plus grandes possibilités avec la certitude de capacité productive présente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets de l'acquéreur portant 7 0/0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication publique jusqu'au paiement final, et garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 0/0 honoraires d'avocat, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1904 et faire un dépôt comptant de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 juil—2 3 10 17 24 31—août 1 2

VENTES A L'ENCAN

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE

Le productif magasin et résidence en bois à deux étages couvert en ardoises, Nos 1300 et 1302 rue TOURO, angle de la rue Urquhart.

Et le morceau de terre pour bâtir, contigu.

A L'ENCAN.

Succession de Patrick Ryan.

No 67,500—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 9 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu en cour ouverte le 17me jour de juin 1904 et signé en Cour ouverte le 23me jour de juin 1904 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession ci-dessus intitulée les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir—

1° Le désirable magasin et résidence en bois à deux étages, Nos 1300 et 1302 rue Touro, à l'encoignure de la rue Urquhart, contenant grand magasin et entrepôts, galeries et sept chambres, hangar, citernes, etc., dans la cour, plus complètement décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Touro, Urquhart, Villeré et Bourbon, connu comme lot A, d'après un arpentage fait par C. Milo Williams, député-voyer de ville, le 21 mars 1904, lequel dit lot A mesurant 34 pieds de face à la rue Touro sur une profondeur et façade de 85 pieds à la rue Urquhart.

2° Le morceau de choix à bâtir contigu, décrit comme un certain lot de terre, désigné par la lettre B, sur le susdit plan d'arpentage, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Touro, Urquhart, Villeré et Bourbon. Ledit lot B mesurant d'après cela 30 pieds de face à la rue Touro, la même largeur dans le fond par une profondeur de 85 pieds, entre lignes parallèles. Le lot B est contigu au lot A, et est une partie d'un lot autrefois connu comme lot No 2.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904, au dessus du prix de l'adjudication, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente. Les actes de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 juil—9 10 17 24 31—août 7 9

ANNONCE JUDICIAIRE

Attention Capitalistes et Spéculateurs.

La Splendide Propriété Commerciale en Briques à Trois Etages.

Avec mansarde, Nos 611 et 615 rue Bienville avec bâtisses "L" dans le fond, comme comme les Nos 310 à 314 Passage de la Bourse à côté du nouvel Hôtel de Cour et Bâtisse Publique de $1 000 000.

In re John Friedrich et al vs les mineurs Friedrich

No 73,743—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encan. eur, bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 2 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans cette ville, il sera vendu pour cause de vente publique en vertu et conformément à un jugement rendu en cour ouverte le 22me jour de juin 1904 et signé en cour ouverte le 28me jour de juin 1904 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Div. B, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés foncières de valeur décrites à savoir: Le magasin substantiel en briques à trois étages avec grande mansarde centralement situé Nos 613 et 615 rue Bienville, avec bâtisse "L" dans le fond: Nos 310, 312 et 314 Passage de la Bourse plus complètement décrite comme suit, à savoir:

1° Tout et particulièrement, ce certain lot de terre ensemble avec la bâtisse en briques et autres améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, se trouvant et étant dans la rue Bienville, entre la rue de Chartres et le Passage de la Bourse et mesurant en mesure américaine, 31 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville, incluant le corridor en commun, comme il est indiqué sur un plan fait par L. Surgi, le 10me jour de mars 1845, et déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire comme plan No 104, sur une profondeur de 91 pieds plus ou moins, étant la même propriété qui fut acquise par John Friedrich par acte pardevant Félix Grima, ancien notaire, le 3 avril 1845, et enregistré dans le livre des transferts 38, fol. 191 et 2ème une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situées dans cette ville, dans l'îlet borné par le Passage de la Bourse, les rues Bienville, Chartres et Conti, et mesurant 48 pieds 2 pouces de long au Passage de la Bourse par 49 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles, mesure anglaise, d'après le plan 293, et déposé en l'étude de Théodore Guyot, ancien notaire. Ladite portion de terre est composée de trois lots, Nos 67, 68 et 69, et étant la même propriété qui fut acquise par John Friedrich par acte pardevant Théodore Guyot, ancien notaire, le 7 mai A. D. 1857, et enregistrée dans le livre des transferts 75, folio 102.

Le magasin en briques à trois étages avec mansarde, Nos 613 et 615 rue Bienville, avec vaste magasin et corridor au rez-de-chaussée, avec de vastes appartements au-dessus, et était connu autrefois comme la Salle Collège, et sont bien installés pour Clubs ou pour autre objet commercial. La bâtisse en briques Nos 312, 312 et 314 Passage de la Bourse est occupée par l'imprimerie Philippe, sous un bail expirant le 30 avril 1908.

Ces splendides propriétés commerciales seront offertes en bloc et présentent une occasion pour placement d'une grande promesse spéculative, étant sur la route directe de la rue du Canal, et à un îlet seulement de la nouvelle bâtisse publique et maison de Cour de $1 000 000. Ils sont de fait situés dans le centre commercial de cette ville où les valeurs seront toujours permanentes et productives. Aucun autre placement ne pourra offrir de plus grandes possibilités avec la certitude de capacité productive présente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit d'un an ou deux ans devant être démontrée par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 6 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, les dits billets devant être spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, incluant le pacte de non aliénando, les acquéreurs devant assumer les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1904 en plus et au dessus du prix de l'adjudication 10 pour cent comptant du prix d'achat seront à payer par les acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Jas. C. Wenck, notaire aux frais des acquéreurs.

Fenner Henderson et Roper